

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du samedi 20 août 2016

Présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Xavier MARI, Sandrine SCHULER,
Virginie DEBRIN, Maryse DESARCE, Jean-François NICOLAS, Frédérick COLSON.

Excusés : Cécile PIAZZA, Bertrand SIMONIN.

Secrétaire de séance : COLSON Frédérick.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2016 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1° Dissolution du Sivu du Cheval Blanc.

Monsieur le Maire expose que dans un courrier en date du 7 juin 2016, le Préfet de la Moselle par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, en application des dispositions de l'article 33 de la loi n° 205-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, met en œuvre l'orientation du SDCI prévoyant la dissolution du SIVU de la Zone d'activité de Solgne « Le Cheval Blanc » et notifie à la commune que les collectivités membres du SIVU disposent d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour se prononcer sur cette dissolution.

La dissolution, si les conditions de majorités prévues par la loi (accord de 50 % des communes représentant 50 % de la population) sont atteintes, sera prononcée par arrêté préfectoral.

Vu le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Moselle arrêté le 30 mars 2016 ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 7 juin 2016 nous invitant à réunir l'assemblée délibérante dans un délai de 75 jours à compter de réception dudit courrier afin de se prononcer sur la dissolution envisagée du SIVU de la Zone d'activité de Solgne « Le Cheval Blanc » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition du Préfet de dissoudre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Cheval Blanc de Solgne et de fondre ses compétences dans celles de la Communauté de Communes du Sud Messin sous conditions des points suivants :
 1. demande que l'actif et le passif soient repris par la Communauté de Communes du Sud Messin ;
 2. demande la reprise du personnel du SIVU par la Communauté de Communes du Sud Messin ;
 3. demande à la Communauté de Communes du Sud Messin de saisir sa commission d'évaluation des charges transférées afin de revoir la part des 6 communes membres afin de leur affecter le produit des entreprises présentes sur la zone au 31/12/2015, ce qui constituerait le minimum eu égard aux efforts financiers importants qui ont été consentis durant 20 ans et qui aujourd'hui portent leurs fruits ;
 4. demande à la Communauté de Communes du Sud Messin de prendre à sa charge la propriété des réseaux ainsi que leur entretien ;
 5. demande au Maire d'établir une convention de répartition des fonds des contributions des entreprises au prorata des pourcentages établis lors de la création du SIVU le 7 février 1991, entre la commune de Solgne et les communes membres du SIVU.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Verny.

Considérant la démission du conseil municipal de Monsieur Cédric HAZOTTE, délégué titulaire auprès du Syndicat des Eaux de Verny, les membres du conseil, à l'unanimité, ont désigné pour le remplacer Monsieur Stéphane NICOLAS en qualité de délégué titulaire et Madame Sandrine SCHULER (suppléante).

Divers

- Le maire indique avoir reçu la visite du Président de la CC du Sud Messin et de son Vice-Président (MM. Eckenfelder et Stablo) afin de faire le bilan des actions menées depuis sa présidence à la communauté de communes. Si la compétence « urbanisme » semble bien fonctionner, il n'en n'est pas de même concernant le service « déchets » et globalement, il est constaté un manque de communication vis-à-vis des élus. Le projet de reprise du périscolaire par la CC du Sud Messin semble pour certains ne pas être une nécessité, dans la mesure où le du fonctionnement actuel du périscolaire est le moins onéreux des structures environnantes. Enfin, le maire présente un document de travail concernant la redevance incitative qui sera mise en place en 2018.
- Frédérick Colson signale la mauvaise qualité de l'eau potable vu l'état des filtres et s'étonne donc du prix de l'eau. L'information sera transmise au Président du syndicat des Eaux.
- Alain Herbiet informe les conseillers que le retard pris concernant le démarrage des travaux d'assainissement dans la commune est dû au fait que le dossier présenté par le Smasa auprès l'Agence de l'Eau a été considéré comme incomplet. Des explications seront demandées au du Président du Smasa. Le maire indique par ailleurs qu'il y a volonté de fusion entre le Smasa et le Syndicat des Eaux. Une réunion à ce sujet est prévue le 24 août prochain.
- Un permis de construire a été déposé pour lequel le maire précise que l'accès à la future propriété (rue des Deux-Villes) se situe juste en face du marronnier, arbre séculaire, qui ne doit pas être abattu. Compte tenu de ces observations, le maire a donné un avis défavorable au PC en attendant l'avis du service instructeur et ses informations complémentaires.
- Une demande a été présentée par M. Cédric Hazotte afin de refaire sa clôture sur une parcelle en indivision avec la commune. Le maire a vu l'implantation sur site avec Monsieur Hazotte et un accord lui a été donné.
- Le maire informe les membres du conseil que la fibre optique devrait être présente dans les villages d'ici 2 ans.
- Un dernier point a été fait concernant l'organisation du week-end « Cloches en fête », les 27 et 28 août prochains.